

Responsable informatique régional

autres appellations >

Responsable de site informatique > correspondant informatique > assistant informatique.

Sa mission

Le responsable informatique régional met en cohérence et gère localement le système d'information de l'établissement.

Ses activités

> **Participation à la mise en œuvre de la politique informatique.**

- Étude et évaluation de matériels et logiciels.
- Traitement et transfert de données afin d'alimenter les tableaux de bord ou statistiques nationales.
- Collaboration aux guides utilisateurs et supports d'information nationaux à destination des utilisateurs.

> **Gestion du système d'information local en interface avec le service informatique national.**

- Développement d'applications nationales et projets Internet nationaux et locaux.
- Installation, dimensionnement, paramétrage et gestion des serveurs, en cohérence avec les orientations définies par le service national et les besoins locaux.
- Administration des réseaux et systèmes d'exploitation locaux.
- Installation, mise en production et mise à jour des applications nationales et sites Internet.
- Surveillance des applications et systèmes nationaux et alerte du service informatique national en cas de dysfonctionnement.
- Résolution des dysfonctionnements en collaboration avec le service informatique national.
- Analyse des besoins locaux nécessitant une adaptation du système d'information national ou local.
- Conseil auprès des directions locales sur l'opérationalité du système d'information.
- Optimisation du matériel en fonction des besoins réels des utilisateurs.
- Supervision de l'exploitation locale des données : entretien de la cohérence, de l'intégrité et de la protection des données, en application avec la réglementation en vigueur.

> **Gestion des moyens techniques et financiers.**

- Définition des moyens matériels nécessaires au bon fonctionnement du système d'information.
- Préparation et suivi du budget informatique.
- Commande de matériel, réception et contrôle des livraisons.
- Suivi des contrats de maintenance.
- Suivi de l'inventaire du parc informatique et des licences logiciel.
- Installation et configuration des postes de travail.
- Maintenance de premier niveau, par intervention directe ou appel à une société de maintenance.
- Conduite des projets techniques (câblage, déménagements) associés aux systèmes d'information.

> **Accompagnement des utilisateurs.**

- Sensibilisation aux applications nationales.
- Aide à l'appropriation des outils (formation, assistance).
- Assistance technique auprès des sites délocalisés (antennes) : dépannage, installation et gestion des matériels.
- Assistance technique y compris pour les sites délocalisés (dépannage, installation et gestion des matériels) et bureautique au quotidien.
- Formation des utilisateurs (nouveaux arrivants ou autres) : directement ou par inscription à des stages locaux ou nationaux.
- Information sur les évolutions du système d'information et le développement des nouvelles technologies.
- Veille et conseil sur la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'éducation.